



## Traité Erkhin

### Michna 5 - Chapitre 8

הַמְּחָרִים בְּנוֹ וּבֵתוֹ,  
עֲבָדוֹ וְשִׁפְחָתוֹ הָעֶבְרִים,  
וְשִׂדָּה מְקַנְתוֹ,  
אֵינָן מְחֻרְמִים;  
שְׂאִין אָדָם מְחָרִים דָּבָר שְׂאִינוֹ שְׁלוֹ.  
כֹּהֲנִים וְלוֹיִם,  
אֵינָן מְחֻרְמִין,  
דְּבָרֵי רַבִּי יְהוּדָה.  
רַבִּי שְׁמַעוֹן אוֹמֵר:  
הַכֹּהֲנִים אֵינָן מְחֻרְמִין,  
שֶׁהַחֻרְמִים שְׁלֵהֶם;  
הַלוֹיִם מְחֻרְמִים,  
שְׂאִין הַחֻרְמִים שְׁלֵהֶן.  
רַבִּי אוֹמֵר:  
נִרְאִין דְּבָרֵי רַבִּי יְהוּדָה בְּקִרְקָעוֹת,  
שֶׁנֶּאֱמַר (וִיקְרָא כֹהֵן, לַד):  
כִּי אֲחֻזַּת עוֹלָם הוּא לָהֶם;  
וְדְבָרֵי רַבִּי שְׁמַעוֹן בְּמַטְלְטְלִים,  
שְׂאִין הַחֻרְמִים שְׁלֵהֶם:

[Dans le cas de] celui qui consacre son fils ou sa fille, ou son serviteur ou servante hébraïque, ou son champ acheté, [ces objets] ne sont pas [considérés comme] dédiés, car une personne [ne peut] pas consacrer un objet qui n'est pas le sien. Les Kohanim et les Lévites ne peuvent pas consacrer [leurs biens ; c'est] la déclaration de Rabbi Yehouda. Rabbi Chimon dit : Les Kohanim ne peuvent pas consacrer [leurs biens], car [tous les biens] consacrés leur appartiennent ; [c'est l'un des dons au Kohen, comme le dit le verset : « Tout ce qui est consacré en Israël sera à vous » (Bamidbar 18,14)]. Mais les Lévites peuvent consacrer [leurs biens], car [les biens consacrés] ne leur appartiennent pas. Rabbi [YehoudaHaNassi] a dit : La déclaration de Rabbi Yehouda semble [être correcte] en ce qui concerne la terre, comme elle est dite [à propos de la terre des Lévites : « Mais les champs des terres



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



ouvertes entourant leurs villes ne peuvent pas être vendus], car c'est leur possession perpétuelle » (Vayikra 25,34), [et ils ne peuvent pas renoncer à cette terre]. Et la déclaration de Rabbi Chimon semble [exacte] en ce qui concerne les biens meubles [que les Lévites peuvent consacrer], car [les biens consacrés] ne leur appartiennent pas. (C'est un don pour les Kohanim, pas pour les Lévites).



## 1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)